

DELIBERATION
DU
CONSEIL MUNICIPAL DE
THORIGNE FOUILLARD

SEANCE DU 20 SEPTEMBRE 2021

L'an deux mil vingt et un, le lundi vingt septembre à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil municipal en séance publique. La séance a été intégralement retransmise en direct sur youtube. Elle est disponible sur le site de la commune.

Date de convocation : **Présents :** Mesdames, Messieurs ANDRÉ-SABOURDY Isabelle, BOULEAU Jocelyne, DA CUNHA Manuel, DEGUILLARD Julie, GEZEQUEL Damien, GROSEIL-MOREAU Arlette, JOURDAN Christiane, LEFEUVRE Gaël, LEJOLIVET Bertrand, LETENDRE Christophe, MAHÉO Aude, MÉTAYER Chrystèle, NOULLEZ Sébastien, PIERRE Frédéric, POINTIER Vincent, POINTIER Virginie, RAOUL Gérard, SIMON Didier, SOUQUET Eric, STRULLU Gérard, THÉRAUD Carine, TORTELLIER Laëtitia, VAN CAUWELAERT Damien, VILLARET Caroline

Mardi 14 septembre
2021

Affichage :

Du jeudi 23 septembre
au lundi 22 novembre
2021

*Nombre de
Conseillers en
exercice :* 29

Procurations de vote et mandataires : Mme BONNAFOUS Catherine ayant donné pouvoir à M.NOULLEZ Sébastien, Mme JOUAULT Jaroslava ayant donné pouvoir à M.LEFEUVRE Gaël, M.LE GUENNEC Jean-Michel ayant donné pouvoir à M.DA CUNHA Manuel, Mme PEROT Marlène ayant donné pouvoir à Mme DEGUILLARD Julie, Mme VALLÉE Priscilla ayant donné pouvoir à Mme VILLARET Caroline

Mme Chrystèle METAYER est nommée secrétaire de séance.

Mme Véronique COGEN-LE NOZER, Directrice Générale des Services, assure la fonction de secrétaire auxiliaire.

Le Conseil constate que les dispositions législatives concernant la convocation (en date du 14 septembre 2021) et la note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération ont bien été remplies.

118-2021 - Urbanisme : Cession de délaissés à M et Mme MARIE et M et Mme FROC

À la suite de travaux de voirie, l'emprise de l'abri bus de l'arrêt "Juteauderies" rue de la Chalotais (sens Thorigné-Fouillard vers Rennes) situé sur la parcelle cadastrée AV 151 pour 29 m², a été réduite, laissant un espace enherbé sans affectation en son dos.

Les propriétaires des fonds voisins ont sollicité la commune courant 2019 pour acquérir ce délaissé de terrain.

Après échanges avec ceux-ci, en particulier une rencontre en Mairie en date du 16 janvier 2020, un projet de division a été établi par le cabinet de géomètre HAMEL en date du 10 février 2020.

Par courriers en date du 20 février 2020, Madame la Maire de Thorigné-Fouillard a fait une proposition de cession aux deux propriétaires concernés au prix de 25 € TTC le m², soit respectivement pour 8 m² (lot A) et 11 m² (lot B), 200 et 275 € TTC (frais de géomètre et d'acte à charge de l'acquéreur). Ces propositions ont été acceptées.

Dans le cadre de la procédure, la Police Municipale a pu constater en date du 16 juillet dernier que cet espace n'était plus utilisé pour l'attente des voyageurs et que sa nouvelle nature était compatible pour une cession puisque désaffectée de cet usage.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité (29/29 voix), le Conseil municipal décide :

- **DE CONSTATER** la désaffectation de ce délaissé suite aux travaux de réaménagement de l'arrêt de bus ;
- **DE PRONONCER** le déclassement ;
- **D'AUTORISER** la cession des parcelles issues de la division de la parcelle AV 151 aux riverains concernés suivant le plan de cession et aux conditions proposées sous réserve de l'avis du Pôle d'Évaluation Domaniale ;
- **DE CONFIER** à Maître JOUFFREY, notaire à Thorigné-Fouillard, la rédaction de l'acte notarié ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer l'acte notarié et tout document nécessaire à la bonne conclusion de cette affaire.

**Pour extrait conforme,
Le Maire,
Gaël LEFEUVRE**

